

**Commission économique pour l'Europe****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 13-15 novembre 2024

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Renforcement des capacités et assistance technique**Renforcement des capacités dans les chaînes de valeur
des produits forestiers non ligneux aux fins
du développement de la bioéconomie
et de systèmes alimentaires durables****Note du secrétariat***Résumé*

Dans le présent document, le secrétariat résume les principales activités de renforcement des capacités menées par la CEE en ce qui concerne les chaînes de valeur circulaires des produits forestiers et les solutions fondées sur la nature. Organisées dans le cadre d'un projet financé par le Compte pour le développement, ces activités ciblaient les pays d'Asie centrale et du Caucase, mais les conclusions qu'elles ont permis de tirer et les supports qui ont été élaborés sont destinés à l'ensemble des pays de la CEE. Le secrétariat présente en outre les chaînes de valeur circulaires des produits forestiers non ligneux et se penche sur la manière d'établir des critères et des indicateurs applicables à ces chaînes de valeur. Ces informations alimenteront les débats qui se tiendront au cours de la séance consacrée à l'élaboration de ces critères et indicateurs.

Les délégations sont invitées à prendre connaissance du présent document et à présenter brièvement les travaux menés dans leur pays sur les produits forestiers non ligneux et les chaînes de valeur.

Le présent document est soumis conformément aux documents A/78/6 (sect. 20) et ECE/TIM/EFC/WP.2/2024/2, par. 48.



I. Introduction

1. Alors que les systèmes agroalimentaires mondiaux sont déjà soumis à des facteurs de stress tels que la perte de biodiversité et les changements climatiques, les forêts peuvent offrir des solutions permettant de réduire cette pression tout en fournissant des services et des produits essentiels. Les politiques et les démarches paysagères intégrées peuvent faciliter la création de produits et de systèmes agroalimentaires plus écologiques. Grâce à une analyse approfondie, mais aussi à des approches novatrices et à la mise au point, à la transformation et à la commercialisation de produits, des forêts saines et gérées de manière durable peuvent générer des revenus, améliorer la sécurité alimentaire et atténuer les changements climatiques.
2. Ces dernières années, les États ont pris des mesures et se sont engagés à restaurer les paysages forestiers. Cependant, lorsqu'ils tentent de trouver un équilibre entre les besoins urgents en matière de développement économique et de création d'emplois, d'une part, et l'intégrité environnementale à long terme, d'autre part, ils doivent concilier des priorités concurrentes dans un contexte de ressources limitées.
3. Les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) offrent des possibilités, encore inexploitées, pour ce qui est de générer des revenus pour les communautés locales (souvent les populations les plus vulnérables et les plus pauvres) et d'améliorer la sécurité alimentaire dans un système alimentaire mondial actuellement fragile.
4. Les PFNL peuvent dans une large mesure contribuer à la transition vers un modèle de bioéconomie circulaire dans lequel ils sont considérés comme des solutions naturelles qui permettent d'un côté de préserver la nutrition, la santé et les moyens de subsistance et de l'autre de protéger la biodiversité et de gérer les forêts de manière durable.

II. Chaînes de valeur circulaires des PFNL : contexte

5. Les chaînes de valeur des PFNL constituent une source importante de nourriture ou de revenus qui permet aux communautés locales de maintenir, de diversifier ou de compléter leurs moyens de subsistance. Le niveau d'intégration des communautés locales dans les chaînes de valeur des PFNL dépend de leurs droits de propriété et d'accès aux ressources forestières ainsi que des possibilités dont elles disposent pour participer à ces chaînes de valeur dans le respect des normes relatives au travail décent et des normes de travail équitables. Il dépend également de la mesure dans laquelle les femmes et les minorités, ainsi que les groupes vulnérables et défavorisés, sont intégrées et autonomes dans la chaîne de valeur.
6. Les PFNL pourraient doper l'économie des communautés proches des forêts et des plantations, et également profiter aux communautés qui interviennent aux étapes suivantes de la chaîne de valeur. Lorsqu'elles dépendent des forêts pour assurer leurs moyens de subsistance, les communautés sont plus disposées à protéger les ressources forestières locales et à promouvoir une gestion durable des forêts et la restauration des paysages forestiers.

Définition

7. Dans l'édition 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO (FAO, 2023), les **produits forestiers non ligneux** sont définis en tant que biens obtenus des forêts et autres terres boisées qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois¹. Par exemple, les granulés de bois de chauffage produits à partir de parties

¹ Dans les notes explicatives de l'édition 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, il est indiqué que les PFNL : 1) incluent généralement les produits non ligneux d'origine végétale ou animale récoltés dans des zones classifiées comme forêt ; 2) incluent spécifiquement, qu'ils proviennent de forêts naturelles ou de plantations : la gomme arabique, le caoutchouc/latex et la résine ; les sapins de Noël, le liège, le bambou et le rotin ; 3) excluent généralement les produits obtenus des peuplements d'arbres dans les systèmes de production agricole, tels que les plantations d'arbres fruitiers, les plantations de palmiers à huile et les systèmes agroforestiers dont les cultures se déroulent sous couvert d'arbres ; 4) excluent spécifiquement les produits et matières premières

de bois qui ne peuvent pas être utilisées comme bois d'œuvre sont considérés comme des produits du bois.

8. La définition des **produits forestiers non ligneux** ne fait toujours pas l'unanimité. Par exemple, des chercheurs de la FAO et d'ailleurs (Muir *et al.*, 2020) ont souligné qu'il était difficile d'établir une distinction entre les produits sauvages et les produits domestiqués (cultivés) étant donné que d'un point de vue botanique, toutes les variétés actuellement domestiquées provenaient à l'origine d'ancêtres sauvages.

9. Dans une approche globale de la chaîne de valeur, sont pris en compte les PFNL qui proviennent tant d'espèces sauvages que d'espèces domestiquées poussant dans des paysages forestiers et au-delà. Parmi les exemples de PFNL, on peut citer les fruits à coque (noix, pistaches, amandes, etc.), le mûrier, la soie, le miel et les fruits.

10. On entend par **chaîne de valeur d'un produit forestier** l'ensemble des étapes par lesquelles va passer un produit forestier avant de parvenir au consommateur final. Ces étapes sont généralement les suivantes : établissement/régénération et gestion de la ressource forestière, récolte, première transformation après la récolte, transformation secondaire (par exemple pour augmenter la valeur ajoutée), transport vers le marché final (national ou international) et vente finale.

Incidence positive ou négative sur les forêts

11. La CEE considère qu'une **chaîne de valeur d'un produit forestier a une incidence positive sur les forêts** si elle crée une incitation économique ou commerciale en faveur de la gestion durable des arbres ou des ressources forestières, ce qui peut conduire, à terme, à l'expansion ou à la régénération de la zone forestière ou à l'amélioration de la santé et de la biodiversité de la forêt, du rendement/de la qualité des produits forestiers ou des services écosystémiques fournis.

12. En revanche, la CEE considère qu'une **chaîne de valeur d'un produit forestier a une incidence négative sur les forêts** si elle crée une incitation économique ou commerciale en faveur d'une gestion non durable des arbres ou des ressources forestières (par exemple, par la surexploitation), ce qui conduit, à terme, à la dégradation ou à la destruction des arbres et des ressources forestières. Il peut en résulter une dégradation de la santé et de la biodiversité de la forêt, une baisse du rendement/de la qualité des produits forestiers et de la quantité des services écosystémiques, ce qui peut contribuer à la diminution du couvert forestier ou de la superficie forestière.

13. La question de savoir si une chaîne de valeur aura une incidence positive ou négative sur les forêts dépend de nombreux facteurs et incitations commerciales tels que l'accessibilité des ressources, la sécurité foncière et le climat des affaires et des investissements.

14. De par leur conception, les chaînes de valeur circulaires ont des incidences positives sur la forêt et contribuent à la restauration et à la régénération des paysages forestiers, tout en faisant en sorte que les PFNL conservent toute leur valeur d'un point de vue socioéconomique et environnemental intégré (par exemple, l'utilisation de sous-produits tels que les cabosses et les coquilles de noix permet de réduire les déchets et de créer de la valeur)

III. Critères et indicateurs et chaînes de valeur des PFNL

Aperçu des cadres de critères et d'indicateurs

15. La santé et la vitalité des écosystèmes forestiers, ainsi que la qualité et la quantité des ressources forestières, dépendent des conditions naturelles et de la viabilité de la gestion forestière. Une gestion durable des forêts permet de maintenir ou d'accroître l'offre et la qualité des produits forestiers.

ligneux tels que : les copeaux de bois, le charbon de bois, le bois de feu et le bois pour la fabrication d'outils, d'équipements ménagers et de sculptures ; le pâturage en forêt ; les poissons et les fruits de mer.

16. Les critères et les indicateurs permettent de définir, d'évaluer et de suivre les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts. Ils fournissent un cadre structuré et global servant à évaluer les aspects environnementaux, sociaux et économiques des pratiques de gestion forestière. En ce sens, ils constituent des outils essentiels permettant de mettre en place une gestion durable des forêts et de suivre les progrès réalisés à cet égard. Plus précisément, ces critères et indicateurs sont :

- a) Des outils permettant de traduire sur le plan opérationnel des politiques/concepts généraux ;
- b) Des outils de suivi et de communication d'informations relatives à la gestion durable des forêts qui ont permis d'améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des informations relatives aux forêts et donc de mettre en place des mesures en temps voulu ;
- c) Des cadres de référence servant à l'élaboration et à l'adaptation des programmes forestiers nationaux ou des politiques liées aux forêts ;
- d) Des outils d'information que les acteurs du secteur forestier utilisent pour communiquer entre eux ainsi qu'avec les acteurs d'autres secteurs et des responsables d'initiatives mondiales ;
- e) Des outils d'évaluation permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts (ou dans la réalisation de tout autre objectif).

17. La CEE a contribué à l'élaboration de critères et d'indicateurs pour une gestion durable des forêts dans le cadre du projet de la CEE intitulé « Dispositifs de contrôle pour la gestion durable des forêts dans le Caucase et en Asie centrale ». Toutefois, les critères et les indicateurs actuels ne permettent guère d'évaluer et de déterminer si les pressions du marché dans les chaînes de valeur des produits forestiers sont susceptibles d'avoir des incidences positives ou négatives sur les forêts.

18. Les critères et les indicateurs de la gestion durable des forêts sont élaborés en collaboration avec les parties prenantes, notamment des États, des organisations internationales, des instituts de recherche et des groupes de la société civile. Ce processus suppose généralement :

- a) De définir les éléments ou principes clefs d'une gestion durable des forêts (critères) ;
- b) De fixer, pour chaque critère, des paramètres mesurables (indicateurs) ;
- c) De veiller à ce que les indicateurs soient scientifiquement éprouvés, pratiques et adaptés aux conditions locales ;
- d) De réaliser des essais pilotes et d'affiner les critères et les indicateurs sur la base des informations reçues en retour.

Cadres de critères et d'indicateurs existants et PFNL

19. Les cadres de critères et d'indicateurs existants comprennent certains indicateurs relatifs aux PFNL, mais leur pertinence est inégale et varie d'un cadre à l'autre.

20. Par exemple, les critères et indicateurs paneuropéens pour la gestion durable des forêts comprennent un indicateur relatif à la production et à la consommation (3.3), tandis que d'autres indicateurs (6.8, par exemple) pourraient être adaptés pour inclure les PFNL :

- a) Indicateur 3.3 : produits non ligneux. Cet indicateur porte sur la valeur et la quantité des PFNL et des services ;
- b) Indicateur 6.8 : commerce du bois. Il pourrait être adapté pour couvrir le commerce des PFNL.

21. Le cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal comprend trois critères portant spécifiquement sur les PFNL (6.1) ainsi que des critères concernant les avantages socioéconomiques (6.2 et 6.3) qui peuvent être liés aux PFNL :

- a) Indicateur 6.1.b : valeur des PFNL produits ou recueillis ;

- b) Indicateur 6.1.e : consommation totale et par habitant de PFNL ;
- c) Indicateur 6.1.g : valeur des exportations et des importations de PFNL ;
- d) Indicateur 6.2.a : valeur des investissements en capital et des dépenses annuelles dans la gestion forestière ;
- e) Indicateur 6.3.a : emplois dans le secteur forestier ;
- f) Indicateur 6.3.b : Moyenne des salaires, taux d'embauche annuel et taux de blessures annuels dans les principales catégories d'emplois du secteur forestier.

22. Les cadres de critères et d'indicateurs existants ne permettent pas d'évaluer si les chaînes de valeur des PFNL sont inclusives, si elles ont une incidence positive ou négative sur les forêts ou si elles sont circulaires. Pour pouvoir élaborer des critères et indicateurs qui soient utiles et qui servent à orienter les efforts visant à rendre les chaînes de valeur compatibles avec une gestion durable des forêts et la restauration des paysages forestiers, il faut bien comprendre les facteurs qui permettent de déterminer si une chaîne de valeur des PFNL est inclusive, si elle a une incidence positive ou négative sur les forêts et si elle est circulaire.

Renforcer l'intégration des chaînes de valeur des PFNL dans les cadres de critères et d'indicateurs

23. En combinant des indicateurs nouveaux et existants ou en adaptant des cadres existants, il est possible d'élaborer un ensemble complet d'indicateurs pour évaluer les chaînes de valeur circulaires des PFNL en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales de la durabilité.

24. L'élaboration de critères et d'indicateurs permettant d'évaluer les chaînes de valeur des PFNL pourrait se fonder sur les principes directeurs suivants :

- a) L'adoption d'une approche systémique permettant d'analyser et de renforcer la capacité des chaînes de valeur circulaires des PFNL de contribuer à la gestion durable des forêts et à la restauration des paysages forestiers ;
- b) La participation des diverses parties prenantes tout au long du processus d'élaboration des critères et des indicateurs afin de garantir l'inclusivité et la pertinence ;
- c) La mise en conformité des critères et des indicateurs avec les normes et les cadres internationaux existants afin de faciliter l'adoption et la comparabilité.

25. Aux fins de l'élaboration d'indicateurs, il faut :

- a) Définir des indicateurs clairs et mesurables pour chaque critère ;
- b) Utiliser une combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour saisir toute la complexité de la chaîne de valeur ;
- c) Veiller à ce que les indicateurs soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART) ;
- d) Mettre les indicateurs à l'essai auprès des parties prenantes et les ajuster si nécessaire.

26. Une gestion durable des chaînes de valeur circulaires des PFNL peut contribuer à :

- a) Améliorer la gestion durable des forêts et poursuivre la restauration des paysages forestiers ;
- b) Réduire au minimum les impacts sur l'environnement ;
- c) Promouvoir un développement rural inclusif grâce à la participation des communautés locales ;
- d) Assurer une utilisation optimale des ressources grâce à des approches circulaires telles que le recyclage et l'utilisation en cascade ;

e) Stimuler l'investissement et l'innovation pour créer de nouveaux PFNL durables et trouver de nouveaux marchés ou améliorer les produits existants et leur commercialisation.

27. Les critères clefs relatifs aux PFNL peuvent être les suivants :

- a) Un approvisionnement et une production durables, qui passent par :
 - i) Des pratiques de récolte responsables, qui permettent de préserver la santé et la biodiversité des écosystèmes ;
 - ii) La promotion de méthodes de production biologiques qui ont un faible impact sur l'environnement et le soutien des petits producteurs locaux ;
- b) Des modèles commerciaux circulaires, qui :
 - i) Prévoient des incitations économiques en faveur de l'utilisation de PFNL provenant de forêts soumises à une gestion durable ;
 - ii) Prévoient la possibilité de mettre en place des incitations commerciales en faveur de la gestion durable des forêts pour accroître l'offre et la qualité des PFNL ;
 - iii) Sont conçus pour assurer la longévité, la réutilisation, la réparation et le recyclage des PFNL ;
 - iv) Prévoient des systèmes de reprise et une logistique inverse ;
- c) La réduction et la revalorisation des déchets grâce aux mesures suivantes :
 - i) Réduire au minimum la production de déchets tout au long de la chaîne de valeur ;
 - ii) Promouvoir l'utilisation des déchets et des sous-produits en tant que matières premières entrant dans la fabrication de nouveaux produits ;
 - iii) Promouvoir le compostage et d'autres pratiques de gestion des déchets organiques ;
- d) Des avantages économiques et sociaux, à savoir :
 - i) La garantie d'une répartition juste et équitable des bénéfices tout au long de la chaîne de valeur, notamment dans les communautés forestières ;
 - ii) La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des groupes marginalisés ;
 - iii) La création d'emplois assortis de conditions de travail décentes ;
- e) Une bonne intendance de l'environnement, grâce aux mesures suivantes :
 - i) Préserver les services écosystémiques, maintenir les ressources en eau et prévenir la pollution ;
 - ii) Réduire au minimum des émissions de gaz à effet de serre ;
- f) Une approche systémique permettant de créer un environnement favorable grâce aux mesures suivantes :
 - i) Veiller à ce que les incitations prévues dans les politiques, les réglementations et les plans favorisent systématiquement l'approvisionnement et la production durables, les modèles commerciaux circulaires, la réduction des déchets et la création de valeur, les avantages sociaux et économiques et la bonne intendance de l'environnement ;
 - ii) Aligner les mandats, les activités et les budgets publics sur ces objectifs.

28. Dans le cadre de l'élaboration des indicateurs relatifs aux PFNL, les aspects ci-après pourraient être pris en compte :

- a) L'ajustement des incitations commerciales, pour veiller à ce qu'elles favorisent la gestion durable des forêts et la restauration des paysages forestiers, grâce par exemple à

des indicateurs relatifs aux permis de récolte des PFNL, à la certification de la production/l'exportation de PFNL, à la part de la production provenant de forêts soumises à une gestion durable, ou à la superficie totale des forêts soumises à une gestion durable sur laquelle il est prévu de produire des PFNL ;

b) La gestion durable des forêts dans les zones de production de PFNL, grâce par exemple à des indicateurs relatifs aux volumes et à la qualité de la récolte et de la production de PFNL ainsi qu'à l'amélioration de la santé générale des forêts dans les zones où des PFNL sont produits ou récoltés ;

c) L'utilisation efficace des ressources et la circularité, grâce par exemple à des indicateurs relatifs aux taux de recyclage ou de réutilisation, à l'utilisation en cascade et à la minimisation des déchets dans les chaînes de valeur ;

d) L'empreinte écologique, grâce par exemple à des indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, à l'utilisation de l'eau et aux niveaux de pollution dans les chaînes de valeur ;

e) Le développement inclusif, grâce par exemple à des indicateurs relatifs à la génération de revenus, à la répartition de la valeur ajoutée (notamment entre les communautés locales et les autres acteurs de la chaîne de valeur), à la création d'emplois, au regroupement des récoltants, des producteurs et des transformateurs en coopératives, à la participation des communautés locales et au bien-être social ;

f) L'innovation et les produits/marchés durables, grâce par exemple à des indicateurs relatifs à l'investissement, à la production de nouveaux PFNL ou au développement de la production existante, à la production de nouveaux PFNL en tant qu'intrants ou au développement de la production existante, à l'amélioration de l'accès au marché ainsi qu'à l'augmentation des ventes et des exportations ;

g) La création d'un environnement favorable, grâce par exemple à des indicateurs relatifs aux plans et aux budgets publics ou à l'exécution de réglementations d'application.

29. Pour éviter toute surcharge, il faut se limiter à un nombre raisonnable de nouveaux critères et indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration des chaînes de valeur circulaires des PFNL dans le pays cible. Lors de l'élaboration de ces critères et indicateurs, il est important de déterminer la mesure dans laquelle les incitations du marché dans les chaînes de valeur des PFNL favorisent (ou pas) la gestion durable des forêts et la restauration des paysages forestiers, tout en adoptant une approche inclusive qui bénéficie aux communautés locales et aux populations vulnérables. La question de savoir si les critères et indicateurs relatifs aux PFNL devraient inclure d'autres facteurs (par exemple, l'utilisation efficace des ressources et la circularité des étapes comprises entre la récolte et la distribution au consommateur final) dépendra de la question de savoir si ces facteurs ont une incidence positive ou négative sur les forêts.

IV. Approche de la CEE en matière de la chaîne de valeur circulaire des produits forestiers

30. Les taux de pauvreté sont élevés parmi les communautés rurales du Caucase et d'Asie centrale, et leurs moyens de subsistance sont limités. Les conditions locales font grimper les taux de migration et poussent des familles, des communautés entières et des jeunes à quitter leur environnement rural. Alors que les forêts de ces régions jouent un rôle essentiel dans la fourniture de services écosystémiques (moyens de subsistance, abris, eau, nourriture, médicaments et combustibles), les paysages forestiers sont dégradés, épuisés et constamment menacés par l'utilisation non durable des ressources et par l'absence de mesures visant à atténuer les menaces naturelles.

31. Depuis 2023, la CEE travaille sur les chaînes de valeur circulaires des produits forestiers et les solutions fondées sur la nature dans le cadre d'un projet financé au titre de la quinzième tranche du Compte de développement. Bien que les pays ciblés par ce projet (Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan et Géorgie) soient situés en Asie centrale et dans le

Caucase, les travaux menés et les résultats obtenus peuvent être utiles à tous les pays de la CEE. Le projet a notamment pour objectif :

a) D'améliorer les connaissances et les capacités des pays et de faire progresser le développement rural inclusif et la restauration des paysages forestiers pour accroître les activités agroforestières au moyen de chaînes de valeur circulaires des produits forestiers et de solutions fondées sur la nature ;

b) De renforcer les capacités dont disposent les pays pour ce qui est de soutenir les chaînes de valeur circulaires des PFNL, en mettant l'accent sur les liens qui existent entre l'économie nationale et la gestion des paysages forestiers.

32. Ces travaux devraient contribuer à :

a) Améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés liées aux chaînes de valeur des PFNL, notamment grâce à la création d'emplois verts et à l'augmentation de la circularité, de la valeur économique et des revenus ;

b) Renforcer les liens entre les activités économiques productives et la gestion durable des forêts, la préservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes au service d'une croissance verte et de l'économie circulaire.

Structure des travaux menés dans le cadre du projet

33. Le projet lui-même est divisé en deux phases principales. Au cours de la première phase, des experts évaluent les lacunes qui existent sur les marchés de chacun des quatre pays cibles afin de déterminer les avantages et les possibilités qui pourraient découler d'un renforcement des chaînes de valeur circulaires des produits forestiers. Ils choisissent ensuite une chaîne de valeur d'un PFNL et formulent des recommandations sur la manière dont celle-ci pourrait être améliorée. Les évaluations des lacunes du marché national seront bouclées lors d'ateliers nationaux. Les possibilités recensées peuvent être saisies par les autorités publiques, les institutions de développement, le secteur privé et la société civile. Les évaluations des lacunes du marché national serviront de base à l'élaboration de projets pilotes assortis de feuilles de route et de plans de mise en œuvre/d'action visant à renforcer la chaîne de valeur des PFNL. Les résultats de ces évaluations fourniront aux décideurs politiques des solutions clefs en main pour promouvoir le développement inclusif des communautés rurales, le renforcement de la sécurité alimentaire et la restauration des paysages forestiers.

34. Au cours de la seconde phase, des ensembles nationaux de critères et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration des chaînes de valeur circulaires des produits forestiers seront élaborés. Ils aideront les pays à mesurer l'efficacité des mesures prises pour améliorer les chaînes de valeur et à évaluer dans quelle mesure celles-ci respectent les principes d'un développement durable circulaire et inclusif qui a une incidence positive sur les forêts. En combinant des indicateurs nouveaux et existants ou en adaptant des cadres existants, il est possible d'élaborer un ensemble complet d'indicateurs pour évaluer les chaînes de valeur circulaires des PFNL en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales de la durabilité.

35. De tels critères et indicateurs peuvent aider les pays à mieux comprendre les relations de cause à effet entre les forces du marché dans la chaîne de valeur et les résultats en matière de gestion durable des forêts et de restauration des paysages forestiers, qui peuvent être propres à un contexte. En cas de résultats positifs, ces connaissances permettront, d'une part, de renforcer la capacité des pays à promouvoir une bioéconomie circulaire dans le secteur des PFNL et, d'autre part, d'obtenir de bons résultats en matière de gestion durable des forêts et de restauration des paysages forestiers grâce à des approches fondées sur le marché. Certains pays participant au projet disposent déjà de critères et d'indicateurs nationaux pertinents. Des critères et des indicateurs plus précis sont nécessaires pour couvrir pleinement les chaînes de valeur circulaires des PFNL. Le renforcement de ces cadres peut contribuer à garantir une production durable, une répartition équitable des bénéfices et une réduction des déchets et des émissions dans ces chaînes de valeur.

Résultats et avantages pour l'ensemble de la région ECE

36. Les évaluations nationales menées dans le cadre du projet sur les chaînes de valeur circulaires des produits forestiers donneront lieu à d'importantes études de cas qui permettront d'orienter l'élaboration de critères et d'indicateurs qui s'appliquent aux chaînes de valeur des PFNL. Ces évaluations devraient être utiles non seulement aux pays participant au projet, mais aussi à l'ensemble de la région de la CEE.

37. Les résultats seront synthétisés dans des documents d'information et d'orientation dont l'ensemble des pays de la région de la CEE et au-delà se serviront pour renforcer leurs capacités, mener des projets et faciliter le développement de chaînes de valeur des PFNL qui contribuent à la gestion durable des forêts et à la restauration des paysages forestiers.

V. Travaux à mener pendant la session***Débats en petits groupes***

38. Sur la base des mises à jour et des résumés des principales conclusions tirées des évaluations des chaînes de valeur menées par le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et la Géorgie, qui en sont toutes à différents stades de la première phase du projet, les délégations sont invitées à discuter des critères et des indicateurs qui pourraient être élaborés pour mesurer les progrès réalisés dans l'amélioration des chaînes de valeurs des PFNL.

39. Toutes les délégations sont invitées à présenter des exemples nationaux et à donner leur avis sur les critères et indicateurs qui pourraient être élaborés.
